

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 4

N° 112 (Rect)

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 décembre 2015

PLFR POUR 2015 - (N° 3344)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 112 (Rect)

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 4

Rédiger ainsi le tableau de l'alinéa 5

«

	<i>(En milliards d'euros)</i>
Besoin de financement	
Amortissement de la dette à moyen et long termes	116,4
<i>Dont amortissement de la dette à long terme</i>	75,3
<i>Dont amortissement de la dette à moyen terme</i>	38,8
<i>Dont suppléments d'indexation versés à l'échéance (titres indexés)</i>	2,3
Amortissement des autres dettes	0,1
Déficit à financer	73,3
Autres besoins de trésorerie	2,5
Total	192,3
Ressources de financement	
Émissions de dette à moyen et long termes nettes des rachats	187,0
Ressources affectées à la Caisse de la dette publique et consacrées au désendettement	2,0
Variation nette de l'encours des titres d'État à court terme	-23,0
Variation des dépôts des correspondants	0,0
Variation des disponibilités du Trésor à la Banque de France et des placements de trésorerie de l'État	3,9
Autres ressources de trésorerie	22,4
Total	192,3

»

EXPOSÉ SOMMAIRE

Alors que le solde budgétaire est inchangé par rapport à l'équilibre adopté en 1^{ère} lecture au Sénat, les dernières informations disponibles conduisent à réviser les ressources de trésorerie de l'État, présentées dans le tableau de financement, comme suit :

- les autres ressources de trésorerie sont révisées en hausse de 4,0 Md€ (22,4 Md€ contre 18,4 Md€ dans le texte déposé le 13 novembre 2015). Ceci résulte notamment de la hausse du montant de primes à l'émission nettes des pertes sur rachat enregistrées à l'issue du programme d'émission. Ce montant est définitif car le programme d'émission est désormais achevé ;

- la baisse de l'encours de titres à court terme en fin d'année, notamment permise par les ressources de primes à l'émission, est accentuée de 7,1 Md€ (elle s'établirait à -23,0 Md€ au lieu de -15,9 Md€) ;

- en conséquence de ces mouvements, la contribution des disponibilités du Trésor à la Banque de France et des placements de trésorerie de l'État s'établirait à 3,9 Md€, en hausse de 3,1 Md€ par rapport au montant de 0,8 Md€ inscrit dans le projet de loi de finances rectificative déposé le 13 novembre.